

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE LILLE METROPOLE

Délibération n°2022-16

Débat sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL avec le pouvoir de M. Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Philippe EYMERY,
Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 ;

Vu le rapport sur la protection sociale complémentaire présenté en séance ;

DECIDE

D'acter le débat ayant eu lieu sur la base du rapport sur la protection sociale complémentaire ci-annexé.

Votes pour : 13

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 14/03/2022
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON

PRESIDENT DU SMALIM